



## CHARTE DE L'ENERGIOLOGUE

1. L'énergiologie est l'étude et la connaissance des énergies sources qui constituent la trame de notre réalité physique.
2. La connaissance énergiologique de l'être humain permet d'identifier les décalages énergétiques à l'origine des souffrances et des maladies du corps physique, et étudie les différents processus énergétiques de retour à l'équilibre de santé.
3. L'énergiologue est diplômé de la Formation au métier d'énergiologue. Ce diplôme ne peut être délivré que par Jean-Michel Méric et Dominique Lefort (fondateurs de l'énergiologie).
4. L'énergiologue est compétent pour réaliser le bilan énergiologique du patient, c'est-à-dire l'identification des causes énergétiques de ses problèmes de santé.
5. L'énergiologue est compétent pour travailler sur les énergies sources et leur circulation, ainsi que sur l'équilibre organique et fonctionnel subtil du patient.
6. L'énergiologue utilise son regard intérieur (ou vision subtile) pour voir les décalages du corps énergétique à l'intérieur du corps physique. Le patient reste ainsi habillé pendant la séance d'énergiologie.

7. L'énergiologue est compétent pour formuler des intentions de soin qui permettent la correction énergiologique, c'est-à-dire l'alignement et la réorganisation des plans et des volumes énergétiques du corps du patient.
8. L'énergiologue est compétent pour replacer et revitaliser les volumes énergétiques en souffrance par simple apposition des mains sur le corps du patient.
9. L'énergiologue est compétent pour réaliser un shifting énergétique (relance, par le toucher, de la circulation des énergies sources dans le corps.)
10. L'énergiologue est compétent pour travailler aussi bien à distance qu'en cabinet.
11. L'énergiologue ne peut travailler sur un patient qu'avec son accord explicite ou, lorsque le patient n'a pas la capacité physique de le donner, qu'avec l'accord de ses proches.
12. L'exercice de l'énergiologie est personnel : chaque énergiologue est responsable de ses décisions et de ses actes.